

Interpellation présentée par le député:

M. Mauro Poggia

Date de dépôt: 23 février 2012

Interpellation urgente écrite

Des chargés de mission sans mission? (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En cette période de récession, il est difficile de demander à la fonction publique de consentir à des efforts financiers, si, parallèlement, ce que l'on nommait jadis des «placards dorés», perdurent, sous la dénomination plus présentable de «chargés de mission».

Historiquement, les personnes chargées de missions diverses et variées, proviennent de l'administration, au sein de laquelle elles ont occupé des fonctions de direction. Ces personnes ne donnant plus satisfaction, il est alors décidé, pour des variables, de leur confier des missions «sur mesure», dont la finalité première est de justifier le traitement versé.

Cela étant, par souci de transparence, il convient de connaître le nombre de ces «chargés de mission», par département.

Ma question est donc la suivante:

Quel est le montant global du traitement annuel des «chargés de mission», par département, indépendamment du titre qui leur est donné?

Que le Conseil d'Etat soit d'ores et déjà remercié pour la réponse qu'il voudra bien donner à cette interrogation.